



Un CCNB
communautaire
à l'échelle planétaire

Rapport annuel
2014-2015

vision • passion • succès



Table des matières

- 1 Mot de la présidente
- 1 Mot de la présidente-directrice générale
- 2 Notre engagement
- 3 Profil du CCNB
- 4 La réussite étudiante au CCNB
- 5 L'assurance d'une main-d'œuvre de qualité
- 6 Programmes transférables et articulés
- 7 Agréments et reconnaissances professionnelles
- 7 Programmes menant à des métiers Sceau rouge
- 8 Un CCNB dynamique!
- 10 Pleins feux sur un CCNB entrepreneurial
- 12 Un CCNB performant
- 14 Coup d'œil sur la performance
- 16 Rayonnement
- 18 États financiers vérifiés
- 35 Gouvernance et gestion

Cette publication a été réalisée par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser au Siège social. Les coordonnées sont les suivantes :

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
C.P. 700, Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 3Z6

Téléphone : 506-547-2063 ou 1-855-676-2262
Télécopieur : 506-547-2741 **Courriel** : info@ccnb.ca

Pour le personnel du CCNB, ce document est publié dans Terminus sous l'onglet « À propos du CCNB ». Ce rapport annuel a été adopté par le Conseil des gouverneurs le 19 septembre 2015.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner les personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un masculin et d'un féminin.

Mot de la présidente

Au nom de mes collègues du Conseil des gouverneurs du CCNB, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2014-2015. Ce rapport témoigne de l'appropriation du CCNB en tant que société collégiale autonome tant au niveau de la gouvernance que de la gestion.

L'année 2014-2015 a été une année charnière; elle s'apprête à boucler le plan stratégique 2011-2016 et à emprunter la passerelle vers celui de 2016-2021. Au cours de l'année, les efforts du CCNB ont gravité autour de grands défis : l'accueil et l'intégration d'une population diversifiée, la prestation de formations d'appoint flexibles et polyvalentes, la reconnaissance d'un CCNB comme partenaire de choix pour nos communautés et la diversification des revenus dans un souci de viabilité financière.

La vitalité au CCNB est animée par un

personnel engagé, des étudiants passionnés et des partenariats fructueux, aux plans provincial, national et international. Enfin, c'est un CCNB axé sur sa population étudiante qui se façonne vers un avenir avec confiance.

Au nom du Conseil des gouverneurs, je tiens à rendre hommage au premier président-fondateur du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Armand Caron. C'est avec vision et passion qu'il a guidé avec succès le CCNB dès sa création en mai 2010, et ce, jusqu'en mars 2015.

Je désire remercier les membres du Conseil des gouverneurs pour leur soutien et leur engagement envers le CCNB. À ceux et celles qui ont terminé leur mandat le 30 juin 2015, soyez assurés de notre appréciation. Merci à l'ensemble du personnel du CCNB



Armand Caron
Mai 2010 à mars 2015

Jeanne Comeau
Mars à septembre 2015

pour sa contribution notable à l'évolution du CCNB. Je tiens également à souligner l'engagement exceptionnel et la vision de la présidente-directrice générale. Le travail accompli sous son leadership avec son équipe de direction contribue positivement à l'atteinte de la mission confiée au CCNB.



Mot de la présidente-directrice générale

L'année 2014-2015 a été marquée par des réalisations que j'ai le plaisir de vous partager.

Tout d'abord, notre programmation régulière est de plus en plus soutenue par des agréments, des reconnaissances externes et des programmes transférables vers d'autres établissements de formation. Ceci témoigne de la rigueur et de la qualité de nos programmes.

Sur le plan financier, le CCNB a soldé son année financière avec un excédent des revenus sur les dépenses pour une troisième année consécutive, et ce, grâce à une gestion saine et efficiente par l'ensemble du personnel.

Le recrutement continue d'être un défi de taille, étant donné les changements

démographiques et la conjoncture économique de notre province. Accroître la population étudiante et favoriser sa persévérance dans les études ont constitué des priorités constantes, et continueront de l'être dans les années à venir. Nous devons impérativement nous allier aux partenaires et aux acteurs clés de notre communauté afin de relever ces défis, et de soutenir les efforts de la province dans ses stratégies d'alphabétisation et de croissance démographique du Nouveau-Brunswick.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons réalisé l'examen organisationnel et opérationnel quinquennal, un exercice exigé par la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. En nous rappelant nos nombreux accomplissements, cet examen met en évidence certains enjeux qui façonneront les orientations de notre plan stratégique 2016-2021.

Quant au virage entrepreneurial, le CCNB fait bonne figure, notamment par l'entremise de ses trois secteurs générateurs de revenus complémentaires, soit Formation continue,

Entrepreneurship et Innovation, et International.

Les partenariats sont omniprésents et notre présence accrue dans les médias traditionnels et sociaux témoignent du dynamisme de notre CCNB. Plus que jamais, le CCNB est une institution communautaire, à l'échelle planétaire!

En terminant, je tiens à exprimer aux membres du personnel, mon appréciation la plus sincère à l'égard de l'engagement et du dévouement manifestés tout au long de l'année.

Je remercie les membres du Conseil des gouverneurs pour leur soutien tout au long de l'année et pour la confiance renouvelée en tant que PDG du CCNB avec un deuxième mandat. Nous avons fait beaucoup en cinq ans. Ensemble, nous concrétiserons la vision d'un établissement moderne et entrepreneurial.

Liane Roy

Notre engagement



MANDAT CONFÉRÉ PAR LA LOI SUR LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À titre d'institution postsecondaire, le CCNB est chargé de rehausser le bien-être économique et social de la province en comblant les besoins de la population en matière de formation professionnelle et les besoins du marché du travail de la province. Sans que soit restreinte la portée générale de ce qui précède, le CCNB a pour mission :

- d'offrir une éducation, une formation et des services connexes aux étudiants à temps plein et à temps partiel;
- d'offrir une éducation, une formation et des services connexes aux gouvernements, aux personnes morales et aux autres entités et personnes;
- de participer à des programmes conjoints relatifs à l'éducation, à la formation et aux services connexes créés et assurés conjointement avec d'autres institutions postsecondaires et éducatives;
- d'exercer les autres activités ou les autres fonctions qu'autorise ou qu'exige la présente Loi.

Programmes de formation

92

Agréments

21

Programmes transférables

21

Programmes articulés

4

Profil du CCNB

Population étudiante totale :

7 293

(Formation régulière et continue)

Cours de formation en ligne

près de

200

Capacité d'accueil en formation régulière : 3 162

Effectif : plus de 700 employés

Programmes menant à des métiers Sceau rouge



Budget annuel de fonctionnement de près de

60

millions \$

Établissements de formation partenaires

13

Reconnaisances professionnelles externes

4

La réussite étudiante !



Taux de persévérance

81%

Diplômes et certificats attribués :
1 203 dont 73 au Cameroun

82%

Taux de finissants des programmes réguliers qui trouvent du travail relié à leur formation

APRÈS 1 AN D'OBTENTION
DU DIPLÔME EN JUIN 2013¹

Taux d'emploi

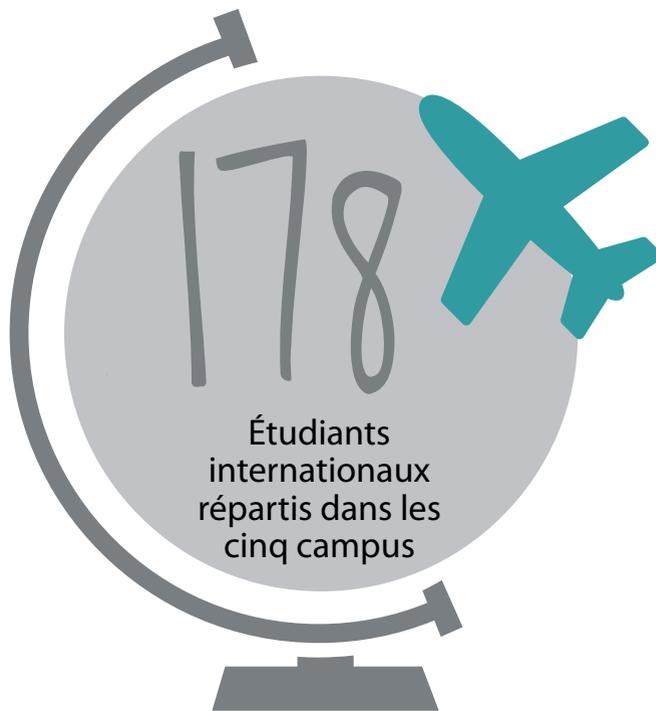
84%

dont

90%

travaillent
au N.-B.

¹Sondage de 2014



Stagiaires
du CCNB à
l'étranger : 17

Stagiaires
du CCNB hors
province : 33

Étudiants bénéficiant du soutien à l'apprentissage
372 avec un taux de persévérance de 82%

Clients servis
dans toutes autres
formations : 4 774

Étudiants inscrits
en formation
régulière : 2 519

L'assurance d'une

main-d'oeuvre qualifiée

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE

- Consultations auprès de plus de 200 entreprises du Nouveau-Brunswick pour connaître leurs besoins en formation, à court terme, en entreprise ou encore sur de plus longues périodes.
- Vingtaine de programmes actualisés en 2014-2015 suite aux consultations réalisées en 2013-2014.
- Arrimage de la programmation avec le marché du travail.

NOUVEAUX PROGRAMMES OFFERTS

- Technologie du soudage : CCNB – Campus de Bathurst
- Intelligence informatique (Big Data) :
CCNB – Campus de Bathurst
- Électromécanique de systèmes automatisés :
CCNB – Campus de Bathurst
- Administration des affaires – assurances en dommages :
CCNB – Campus de Dieppe

NOUVELLES OFFRES DE FORMATION

- Éducation à la petite enfance : CCNB – Campus de Dieppe

PROGRAMMES SUSPENDUS

- Technologie biomédicale : CCNB – Campus de Bathurst
- Engin de pêche : CCNB – Campus de la Péninsule acadienne

PROGRAMMES ÉLIMINÉS

- Techniques d'entretien industriel :
CCNB – Campus de Bathurst
- Techniques de traitement des images numériques :
CCNB – Campus de Dieppe
- Pratiques de base en charpenterie :
CCNB – Campus de la Péninsule acadienne

ENTENTES INTERINSTITUTIONNELLES

- Protocole d'entente signé en mai 2015 avec le Collège Acadie (Î.-P.-É.) et le Collège Mathieu (Saskatchewan) – Prestation d'un programme de formation collégiale en soudage offert par le biais de la formation à distance
- Deux nouvelles ententes conclues avec l'Université de Moncton (Nouveau-Brunswick) – programmes transférables
 - Administration des affaires – logistique et transport
 - Administration des affaires – marketing

Programmes transférables et articulés

Programmes transférables et articulés

	Établissements partenaires												
	Cape Breton University	École de technologie supérieure (ETS) de l'Université du Québec	Griffith University (Australie)	Holland College	Husson University (États-Unis)	La Cité	Marine Institute of Memorial University of Newfoundland (Terre-Neuve et Labrador)	St-Thomas University	Université de Moncton (Nouveau-Brunswick) et Réseau de santé Vitalité	Université de Moncton, Campus de Shippagan	Université Laval	Université Sainte-Anne	University of Fredericton (États-Unis)
Administration des affaires – administration					●						●	●	●
Administration des affaires – comptabilité					●			●			●	●	●
Administration des affaires – logistique et transport		●			●			●			●		●
Administration des affaires – marketing		●	●		●			●			●		●
Administration des affaires – planification financière					●			●			●		●
Cuisine professionnelle													
Design d'intérieur								◆					
Gestion documentaire									●				
Production et animation 3D									●				
Programmation et applications mobiles		●							●	●			
Réseautique et sécurité informatique		●							●	●			
Sciences de laboratoire médical								◆					
Techniques correctionnelles					●			●					●
Techniques d'intervention en délinquance					●			●					●
Techniques de laboratoire – biotechnologies coop						●				●			
Techniques parajudiciaires					●			●					●
Techniques policières				●	●			●					●
Techniques radiologiques			●					◆					
Technologie de l'environnement	●	●					●			●			
Technologie de l'ingénierie du bâtiment		●					●			●			
Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation		●								●			
Technologie du génie civil – général coop		●					●			●			
Technologie du génie électronique		●					●			●			
Technologie du génie mécanique		●					●			●			
Thérapie respiratoire								◆					

Pour plus de détails, visitez le ccnb.ca

Légende: ● Transférable
◆ Articulé

Agréments et reconnaissances professionnelles

Organismes	Programmes
Forces armées canadiennes	Cuisine professionnelle Sciences de laboratoire médical Techniques radiologiques Technologie du génie électronique
Association canadienne des technologues en radiation médicale	Techniques radiologiques
Association médicale canadienne	Assistance de laboratoire médical Sciences de laboratoire médical Technologie d'électrophysiologie médicale – cardiologie
Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick	Soins infirmiers auxiliaires
Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie	Techniques en pharmacie
Conseil canadien des techniciens et technologues	Technique d'entretien industriel Technologie de l'environnement Technologie du génie civil - général coop Technologie du génie mécanique Technologie de l'ingénierie du bâtiment
Conseil d'agrément des programmes de formation en thérapie respiratoire	Thérapie respiratoire
Commission de l'agrément dentaire du Canada	Assistance dentaire - niveau II

PROGRAMMES MENANT À DES MÉTIERS SCEAU ROUGE¹ : 19

Briquetage-maçonnerie
Charpenterie
Chauffage, climatisation et réfrigération
Électricité
Tuyauterie (*Pipefitting*)
Ébénisterie et bois ouvré
Woodworking and Cabinetmaking
Mécanique industrielle (*Millwright*)
Technologie de l'instrumentation
et de l'automatisation

Débosselage et peinture de carrosserie
Mécanique de camions et remorques
Mécanique de l'automobile
Mécanique d'équipement lourd
Façonnage et montage métalliques
Soudage
Plomberie
Usinage à commande numérique
Usinage de matériaux (*Machinist*)
Cuisine professionnelle

¹Programme de normes interprovinciales Sceau rouge permettant aux travailleurs qualifiés d'exercer leur métier partout au Canada



Un **CCNB**
dynamique!

ACCUEILLANT

La diversité étudiante au CCNB, c'est une priorité. Qu'ils proviennent du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs dans le monde, les étudiants du CCNB sont accueillis par un personnel compétent et soucieux de leur intégration et de leur réussite. Un CCNB convivial, un ratio enseignant-étudiants intéressant, des activités étudiantes bien organisées, et encore plus. Le personnel du CCNB et les intervenants dans nos communautés sont reconnus pour leur accueil chaleureux et leurs efforts d'intégration.



DÉLOCALISÉ

Les frontières n'existent pas au CCNB! En plus d'offrir des formations en ligne accessibles de partout dans le monde, certains programmes sont délocalisés, comme le soudage offert par vidéoconférence à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Au Cameroun, en Afrique, deux programmes en TIC sont offerts directement sur place et les finissants reçoivent un diplôme du CCNB grâce aux enseignants camerounais qui ont été formés par des formateurs du CCNB.



À LA FINE POINTE DE LA TECHNOLOGIE

Les opérations du CCNB sont à la fine pointe de la technologie. L'initiative de l'enseignant du programme Petite et moyenne entreprise du CCNB – Campus de la Péninsule acadienne, Gaëtan Lanteigne, est un merveilleux exemple, lui qui a mis sur pied une classe du 21^e siècle. Certaines écoles commencent à s'intéresser à ce modèle.



COMMUNAUTAIRE

Le CCNB joue un rôle très important dans toutes les communautés acadiennes et francophones de la province. Les étudiants et membres du personnel sont toujours prêts à s'engager bénévolement dans des activités communautaires, une fierté pour le CCNB! Parmi ces engagements, notons entre autres, la Journée citoyenne CCNB, le Salon du livre, l'Arbre de l'Espoir et les Jeux de l'Acadie.



VIVANT

Le « Bubble Soccer » au CCNB – Campus de Campbellton témoigne de la vie étudiante trépidante à chaque campus. Merci aux associations étudiantes pour leur engagement, leur dévouement et leur dynamisme envers le climat convivial créé dans les campus, à l'image d'un CCNB axé sur sa population étudiante!



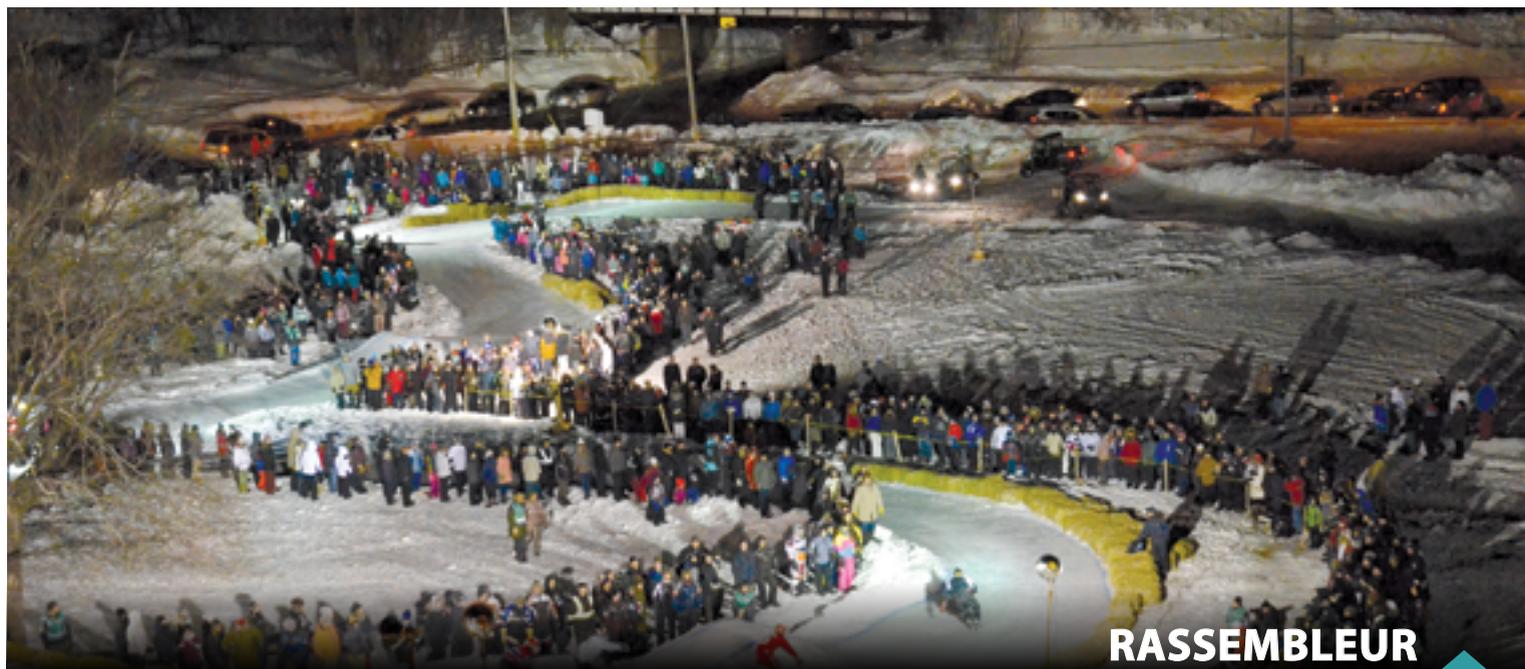
INCLUSIF

Le CCNB offre de la formation sur mesure, notamment aux Autochtones. Au cours de l'année, le CCNB a offert le programme *Trade Orientation* (avec une spécialisation en charpenterie) à Elsipogtog et *Introduction to Minerals Processing Operations* à Bathurst. Plus d'une vingtaine de certificats ont été remis en tout.



ENGAGÉ

Annuellement, la Journée citoyenne permet aux étudiants du CCNB de s'impliquer dans leur communauté, notamment par l'entremise de bénévolat. Plusieurs programmes du CCNB y participent et les gestes exprimés par les étudiants du CCNB donnent une belle visibilité au CCNB. Le programme de Charpenterie du CCNB – Campus d'Edmundston en profite pour jouer un grand rôle chaque année.



RASSEMBLEUR

En février 2015, la Course Xtreme CCNB a favorisé le travail d'équipe d'étudiants de dix programmes de formation offerts à différents campus, a regroupé une centaine de bénévoles, a nécessité le dévouement des employés de la municipalité de Bathurst et attiré plus de 3 000 spectateurs!

Pleins feux sur un CCNB entrepreneurial

Le virage entrepreneurial entrepris par le CCNB depuis son autonomie en 2013 a rapidement pris son envol grâce à l'importance grandissante accordée à ses trois secteurs d'affaires : la Formation continue, l'Entrepreneurship et l'Innovation, et l'International.

Regroupés sous l'entité CCNB – INC, les trois secteurs sont qualifiés à juste titre de « générateurs de revenus complémentaires » au CCNB; en 2014-2015, les revenus totaux des trois secteurs combinés représentent 8 529 010 \$, une augmentation de 408 381 \$ par rapport à l'an dernier.

Contribution des trois secteurs générateurs de revenus complémentaires du CCNB

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus des secteurs	7 639 305 \$	8 120 629 \$	8 529 010 \$
Pourcentage du revenu total du CCNB	12,8 %	13,3 %	13,3 %

LA FORMATION CONTINUE au CCNB a misé sur le développement de quatre segments prioritaires au cours de l'année.

Autochtones

Le CCNB a emboîté le pas, dans le cadre de l'entente du protocole pancanadien sur l'importance de l'éducation des Autochtones, en offrant des programmes de formation à point pour les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick, répondant ainsi à leurs besoins d'une main-d'œuvre qualifiée dans des domaines particuliers : les TIC, les métiers et les mines.

Langues

Le Centre d'apprentissage des langues du CCNB est une porte d'entrée par excellence pour la poursuite d'études

postsecondaire ou tout simplement pour tout individu qui veut apprendre une langue seconde. Neuf projets de formation ont été offerts sous différentes formes.

Compétences et employabilité

La formation continue contribue grandement à l'épanouissement des Acadiens et des francophones de la province en compétences essentielles ou de mise à niveau. À titre d'exemple : le Programme de compétences essentielles aux adultes (PCEA), Tremplin d'études, Destinations Emploi et autres formations à point, dont sept destinées au milieu carcéral.

Formation à l'entreprise

En réponse aux besoins d'une main-d'œuvre qualifiée, plusieurs entreprises néo-brunswickoises ont bénéficié de formations sur mesure pour leur personnel, entre autres dans les domaines de l'informatique, de la salubrité alimentaire, de la soudure, de l'hydraulique, du service à la clientèle et de la gestion. De plus, étant donnée la demande croissante du besoin de chauffeurs de camion, le programme de camionnage a été offert à Saint-Quentin, Caraquet et Bouctouche.

La formation continue au CCNB :
une formule gagnante!

À L'ÉTRANGER

Les missions et les projets à l'étranger ont des retombées très positives sur le CCNB.

Sur le plan du recrutement, la présence du CCNB dans plusieurs pays se fait sentir dans nos campus. En effet, par rapport à l'an dernier, le CCNB a accueilli 62 étudiants internationaux de plus, passant de 116 à 178 étudiants. Ces étudiants proviennent à 84,5 % de pays avec lesquels le CCNB a des ententes et des projets de coopération. À noter que ces étudiants proviennent à 90 % de pays africains.

Cette ouverture sur le monde se répercute directement en salle de classe, mais également dans l'ensemble de la province. À titre d'exemple, sur le plan de la mobilité, la notoriété du CCNB à l'étranger favorise non seulement l'accueil de stagiaires dans des entreprises du Nouveau-Brunswick, mais également la réalisation de stages à l'étranger par des étudiants néo-brunswickois.

Afin d'accueillir et d'intégrer les étudiants internationaux, le CCNB a mis en place un service pour les appuyer, en plus de travailler étroitement avec les différents organismes communautaires pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux.

D'autres projets de coopération ont été actifs au cours de l'année, dont :

- Au Mali : développement des capacités en réparation de manuels scolaires.
- Au Sénégal : développement d'une conscience environnementale.
- Au Pérou : formation professionnelle et technique en *Agricultural and Livestock Production*.

L'exportation de l'expertise du CCNB : Ça rapporte!

ENTREPRENEURSHIP ET INNOVATION

La direction de l'Entrepreneurship et de l'Innovation constitue un maillon de la chaîne de commercialisation des entreprises néo-brunswickoises.

Le CCNB s'est inscrit dans le mouvement national visant à développer les capacités en recherche appliquée au sein des collèges canadiens, ce qui s'est traduit par l'émergence d'un nouvel outil de développement économique pour le Nouveau-Brunswick et les diverses agences actives dans ce domaine.

La direction de l'Entrepreneurship et de l'Innovation contribue au développement d'une culture en recherche et développement au sein des PME, en accompagnant celles-ci lors de phases clés liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits et services.

Springboard fournit des ressources aux universités et collèges du Canada atlantique pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies aux entreprises de la région. Le réseau comprend treize universités et les cinq collèges communautaires du Canada atlantique. Le CCNB est membre du réseau Springboard Atlantic Inc. et il se compare avantageusement, selon les indicateurs de rendement utilisés, aux quatre plus grandes universités de l'Atlantique.

Le CCNB a contribué au rapatriement et à la rétention de personnel hautement qualifié dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, en générant près de 25 emplois à temps plein dans le secteur Recherches et Services industriels.

La notoriété du CCNB en recherches et services industriels constitue un élément de marketing de choix pour y attirer des étudiants intéressés à relever les défis inhérents à ce domaine et aptes à transférer les habiletés ainsi acquises chez leur futur employeur.

L'entrepreneurship et l'innovation au CCNB : un secteur en émergence!

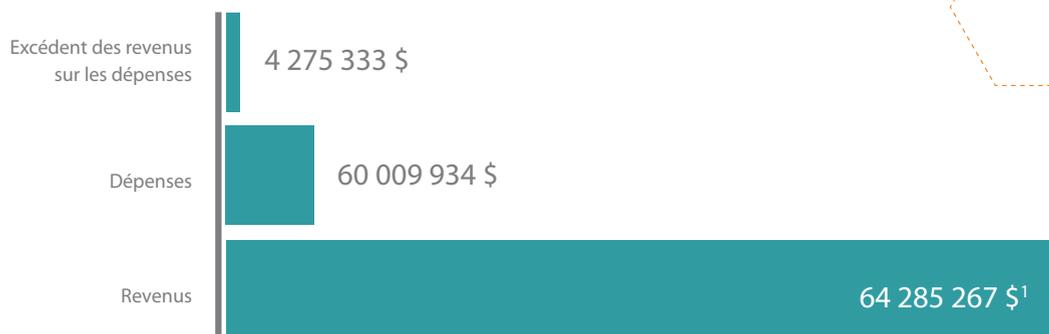
Un CCNB performant

Ratio de la subvention de base provenant de la province du Nouveau-Brunswick par rapport aux autres sources de revenus :

Gestion axée sur les résultats basée sur le plan stratégique et le plan d'affaires

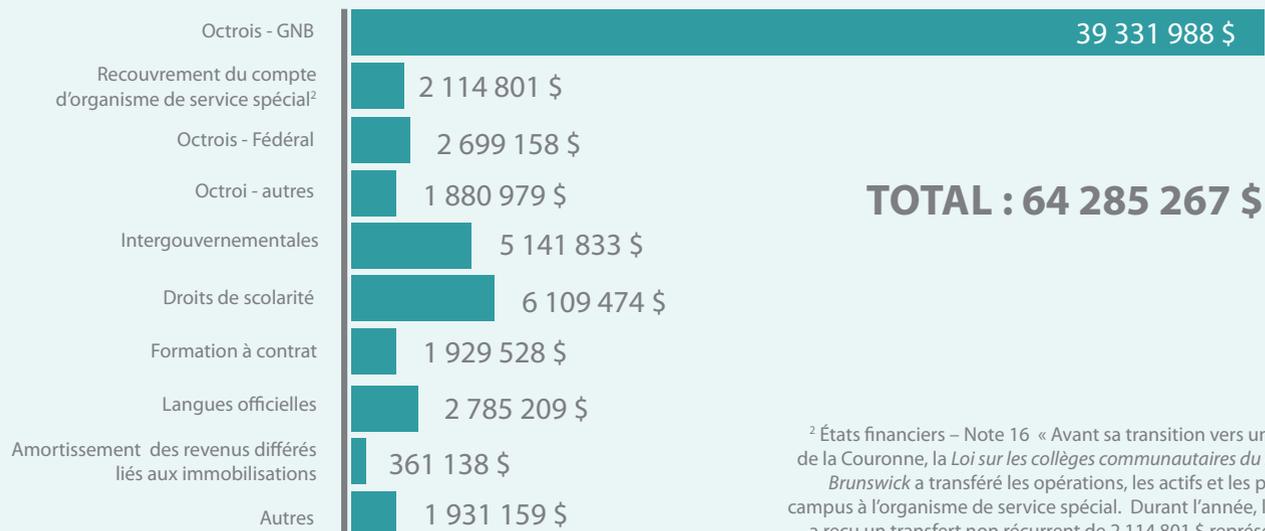
61,2%¹

GESTION RESPONSABLE



¹ Les revenus inscrits aux états financiers vérifiés incluent un revenu exceptionnel de 2 114 801 \$ enregistrés sous « Recouvrement du compte d'organisme de service spécial » (surplus cumulés antérieurs à 2010). Le surplus accumulé pouvant être utilisé est de 240 872 \$ (actifs non affectés).

REVENUS



² États financiers – Note 16 « Avant sa transition vers une société de la Couronne, la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* a transféré les opérations, les actifs et les passifs des campus à l'organisme de service spécial. Durant l'année, le Collège a reçu un transfert non récurrent de 2 114 801 \$ représentant les surplus accumulés des campus (antérieur à 2010) moins les montants précédemment transférés au Collège dans le cadre de sa transition. »

Source : États financiers vérifiés de 2014-2015

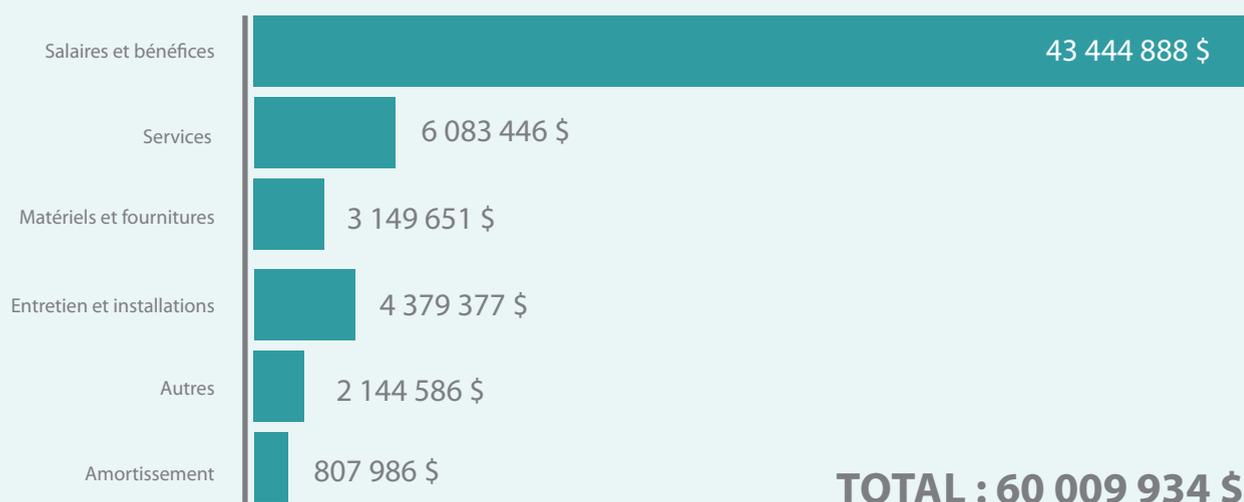
SERVICES AMÉLIORÉS

- Outil informatique « Rapports financiers » permet aux gestionnaires d'assurer les suivis et de gérer leur budget respectif de manière rigoureuse et efficiente.
- Exercice d'évaluation des emplois non syndiqués du personnel selon la méthodologie Hay.
- Manuel de gestion actualisé en conformité avec la *Loi sur les archives* et une saine gestion des documents officiels.
- Le Cube (portail étudiant)
 - « Mon dossier étudiant » – Accès à plusieurs services en ligne (notes de cours, horaires, etc.).
 - Formulaires T2202A en ligne – Relevé d'impôt « Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études »
- Sécurisation des serveurs pour atténuation d'intrusions et amélioration de la performance.
- Infrastructures
 - Rénovations de la bibliothèque au Campus de Dieppe.
 - Déménagement de programmes de l'hôpital Georges-L.-Dumont au Campus de Dieppe.
 - Déménagement de programmes du Campus de Bathurst du site de la promenade Youghall à celui de la rue du Collège.
 - Installation d'enseignes à l'effigie du nouveau logo à tous les sites du CCNB.
 - Construction d'un entrepôt et d'un laboratoire pour Génie civil au Campus d'Edmundston.

FINANCEMENT

- Financement de 12,6 M\$ en vigueur pour la période de 2013-2018 dans le cadre du Programme de langues officielles en enseignement (PLOE).
- Financement de 3 066 028 \$, en vigueur pour la période de 2014-2018, accordé par Santé Canada au Consortium national de formation en santé (CNFS), dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013 – 2018 : éducation, immigration, communautés*.

DÉPENSES



Source : États financiers vérifiés de 2014-2015

Indicateurs

Indicateurs		Cibles	Résultats
A	Nombre de places de formation offertes dans les programmes réguliers des campus	3 162	3 162
B	Taux de persévérance des étudiants inscrits aux programmes réguliers	83 %	81 %
C	Taux de finissants des programmes réguliers qui trouvent du travail	80 %	84 %
D	Taux de finissants des programmes réguliers qui trouvent du travail relié à leur formation	78 %	82 %

Programmation régulière

Année	Capacité d'accueil	Technologies, Techniques et Métiers		Études générales et Langues secondes	Inscriptions totales
		Demandes d'admission	Inscriptions	Inscriptions	
2014-2015	3 162	3 691	2 132	387	2 519
2013-2014	3 162	3 446	2 229	384	2 613
2012-2013	3 162	2 817	2 123	252	2 375
2011-2012	3 122	3 266	2 106	327	2 433
2010-2011	3 025	3 350	2 203	481	2 684

Réussite étudiante

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE

Année	Soutien à l'apprentissage	Reconnaissance des acquis ¹		Diplômes et certificats remis	Taux de persévérance ²	Taux de diplomation
		Scolaires	Expérientiels			
2014-2015	372	1 057	1 106	980	81,1 %	83,7 %
2013-2014	312	911	1 033	1 065	78,9 %	82,8 %
2012-2013	272	758	685	1 067	82,5 %	83,9 %
2011-2012	251	629	960	1 036	81,5 %	77,9 %
2010-2011	293	1 351	610	1 139	82,4 %	83,7 %

¹ Les données sont basées sur les demandes approuvées et non les demandes reçues.

² Le taux de persévérance est celui de la formation régulière et exclut les études générales et langues secondes.

Autres formations

Année	Présentiel	Correspondance	En ligne	TOTAL
2014-2015	4 016	232	519	4 774 ³
2013-2014	4 895	335	484	5 714
2012-2013	4 743	312	431	5 486

³Le total comprend les étudiants du Cameroun.

Satisfaction et placement

Année	Taux de satisfaction	Taux d'embauche	Taux d'embauche relié à la formation	Taux de finissants avec un emploi au N.-B.
2014-2015 ⁴	88 %	84 %	82 %	90 %
2013-2014	89 %	85 %	82 %	95 %
2012-2013	88 %	86 %	80 %	91 %
2011-2012	89 %	85 %	80 %	95 %
2010-2011	87 %	87 %	78 %	96 %

⁴La référence pour les chiffres de l'année 2014-2015 est le sondage sur les diplômés 2013.

Rayonnement



Prix de l'entrepreneuriat de Collèges et instituts Canada (CICan) dans la catégorie « Approches pédagogiques novatrices » au colloque « Les collèges et les instituts favorisent l'entrepreneuriat » à Québec.



Les programmes Art culinaire et Cuisine professionnelle du CCNB – Campus d'Edmundston sont maintenant certifiés par la Fédération mondiale des sociétés de cuisiniers. Du coup, le CCNB devient la première institution de formation francophone en Amérique du Nord à recevoir cette marque de prestige.



Concours de création de cerfs-volants de Dieppe, qui a été présenté dans le cadre de l'International du cerf-volant, tenu en août à Dieppe. France Roberge est montée sur la troisième marche du podium à ce concours de calibre international.



Huitième au classement cumulatif et gagnant du prix Étudiant du CCNB de la Course Xtreme CCNB, Samuel Nadeau, d'Atholville, a obtenu la troisième invitation « Wild Card » disponible pour le Red Bull Crashed Ice d'Edmonton.



Le CCNB – Campus de Dieppe a remporté le prix Distinction au Banquet des Entrepreneurs de la Ville de Dieppe, organisé par Expansion Dieppe.



Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a visité le CCNB.



En collaboration avec la *Joint Economic Development Initiative (JEDI)*, les finissants de la première cohorte du programme *Mobile Application* ont été embauchés pour développer le contenu en ligne.



Six représentants du CCNB ont remporté des médailles d'or aux compétitions provinciales de Compétences Canada (hiver et printemps 2015). À l'avant : Erica Rousselle, Amélie Chiasson et Steven Bossé. À l'arrière : Yanick Godin, Michaël Haché et Frédéric Mallet-Boudreau.

Le CCNB poursuit sur sa lancée et s'est classé à nouveau 33e parmi les 50 meilleurs collèges canadiens en matière de revenus en recherches et services industriels et au troisième rang des collèges canadiens de taille moyenne sur le plan du nombre de projets complétés. Le CCNB connaît donc une expansion grandissante de son secteur Entrepreneurship et Innovation, en appui aux entreprises du Nouveau-Brunswick.



L'année a été marquée en particulier par l'inauguration officielle de l'École professionnelle du Sergent Mark Gallagher en Haïti. Le rôle du CCNB dans ce projet s'est traduit par le renforcement des capacités en gestion, l'appui au développement de programmes de formation, l'appui à la formation des formateurs et l'encadrement nécessaire à favoriser l'insertion des apprenants au marché de l'emploi.

États financiers vérifiés



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la présidente par intérim du conseil des gouverneurs
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, CPA, CA
Fredericton (N.-B.)
Le 27 juin 2015

C.P. 758
6e étage, suite 650
520 rue King
Fredericton, N-B E3B 5B4

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

au 31 mars

	2015	2014
ACTIFS		Retraité selon la note 3
Actif à court terme		
Encaisse	5 250 \$	5 250 \$
Montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick (Note 2)	5 819 068	1 900 538
Actif affecté (Note 2)	1 482 900	736 413
Comptes débiteurs (Note 5)	7 036 245	4 433 755
Inventaires	165 489	125 437
Payés d'avance	209 841	402 110
	14 718 793	7 603 503
Immobilisations (Note 6)	3 412 293	3 002 361
	18 131 086 \$	10 605 864 \$
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	2 618 026 \$	2 202 917 \$
Salaires et bénéfices à payer	2 783 942	2 622 225
Revenus différés (Note 7)	5 821 058	3 626 601
Autres	169 295	95 689
	11 392 321	8 547 432
Revenus différés afférents aux immobilisations (Note 8)	2 123 112	1 687 411
Obligation reliée aux congés de maladie (Note 11)	2 257 400	2 213 100
Obligation reliée à Travail sécuritaire NB (Note 11)	828 200	903 200
	16 601 033	13 351 143
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	1 289 181	1 314 950
Actifs nets non affectés	240 872	(4 060 229)
	1 530 053	(2 745 279)
	18 131 086 \$	10 605 864 \$

Engagements - Note 10

Éventualités - Note 14

AU NOM DU CONSEIL DES GOUVERNEURS





Jeanne Comeau, présidente par intérim du Conseil des gouverneurs

Liane Roy, présidente-directrice générale

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget 2015	2015	2014 Retraité selon la note 3
REVENUS			
Octrois- Gouvernement du Nouveau-Brunswick	39 332 000 \$	39 331 988 \$	38 741 124 \$
Recouvrement du compte d'organisme de service spécial (Note 16)	-	2 114 801	-
Octrois- Fédéral	2 800 000	2 699 158	2 158 382
Octrois- Autres	600 000	1 880 979	1 281 058
Intergouvernementales	4 392 000	5 141 833	6 046 010
Droits de scolarité	6 524 000	6 109 474	5 940 339
Formation à contrat	2 626 000	1 929 528	1 703 356
Langues officielles	2 516 000	2 785 209	2 745 859
Amortissement des revenus différés afférents aux immobilisations	-	361 138	245 943
Autres	2 319 000	1 931 159	2 169 300
	61 109 000	64 285 267	61 031 371
DÉPENSES			
Salaires et bénéfices	46 058 000	43 444 888	44 623 470
Services	9 575 000	6 083 446	5 931 135
Matériel et fournitures	2 803 000	3 149 651	2 553 187
Entretien et installations	1 988 000	4 379 377	4 352 429
Autres	685 000	2 144 586	2 245 179
Amortissement	-	807 986	633 224
	61 109 000	60 009 934	60 338 624
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	- \$	4 275 333 \$	692 747 \$

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

FLUX (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES

	2015	2014
		Retraité selon la note 3
Opération		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 275 333 \$	692 747 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	807 986	633 224
Amortissement des apports différés afférents aux immobilisations corporelles	(361 138)	(245 943)
Mauvaises créances	28 862	74 784
	4 751 043 \$	1 154 812 \$
Variation nette-éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 9)	(411 433)	577 450
Investissement		
Achat d'immobilisations	(1 217 918)	(1 062 976)
Nouvelle contribution différée pour immobilisation	796 839	720 123
	3 918 531	1 389 409
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	3 918 531	1 389 409
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	1 905 787	516 378
	5 824 318 \$	1 905 787 \$
Espèces et quasi-espèces comprennent :		
Encaisse	5 250 \$	5 250 \$
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	5 819 068 \$	1 900 537 \$
	5 824 318 \$	1 905 787 \$

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>Actifs nets investis en immobilisations</u>	<u>Actifs nets non affectés</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u> Retraité selon la note 3
Solde au début de l'exercice, tel que présenté auparavant	1 314 950 \$	(3 157 030) \$	(1 842 080) \$	(2 622 327) \$
Ajustement rétroactif de l'obligation reliée à Travail sécuritaire NB (Note 3)	-	(903 200)	(903 200)	(815 700)
Solde au début de l'exercice, retraité	<u>1 314 950</u>	<u>(4 060 230)</u>	<u>(2 745 280)</u>	<u>(3 438 027)</u>
Amortissement	(807 986)	807 986	-	-
Amortissement des revenus différés afférents aux immobilisations	361 138	(361 138)	-	-
Investissement en immobilisations	1 217 918	(1 217 918)	-	-
Nouvelles contributions pour immobilisations	(796 839)	796 839	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses	-	4 275 333	4 275 333	692 747
Solde, fin de l'exercice	<u><u>1 289 181 \$</u></u>	<u><u>240 872 \$</u></u>	<u><u>1 530 053 \$</u></u>	<u><u>(2 745 280) \$</u></u>

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

1. Raison d'être de la société collégiale

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège) est institué en tant qu'établissement d'enseignement postsecondaire en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* qui a été adoptée le 29 mai 2010. Le Collège est responsable des collèges constituants (campus) de Bathurst, de Campbellton, de Dieppe, d'Edmundston et de la Péninsule acadienne.

Mission

Le Collège est chargé de rehausser le bien-être économique et social de la province en comblant les besoins de la population en matière de formation professionnelle et les besoins du marché du travail de la province.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Collège a opté de se conformer aux normes comptables portant sur les organismes sans but lucratif contenues dans le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Les conventions comptables les plus importantes du CCNB sont :

Espèces et quasi-espèces

L'encaisse est une somme d'argent comptant disponible en mains propres ou dans un établissement financier.

Dans le processus de transition vers une société de la Couronne, le Collège continue d'utiliser le compte bancaire de la province. Les montants indiqués *Montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick* dans les états financiers sont des montants dus de la province et sont considérés comme quasi-espèces. L'actif affecté n'est pas inclus dans les espèces et quasi-espèces.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel léger et matériel informatique	3 ans
Véhicules motorisés	5 ans
Équipements lourds et équipement principal	10 ans

Les terrains et les immeubles qui appartiennent au gouvernement du Nouveau-Brunswick ne font pas partie des immobilisations du Collège. Les améliorations apportées à ces immobilisations sont comptabilisées à la dépense durant l'année en cours et se chiffrent à 1 043 596 \$ (2014 – 1 022 711\$).

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Services contribués

Les bâtisses principales des cinq (5) campus du Collège sont fournies par la province; cet avantage n'est pas reflété dans les états financiers, car il est difficile d'identifier leur juste valeur. Dans le cadre des activités de formation du Collège, d'autres lieux sont aussi loués.

Le CCNB a des liens d'affaires avec l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB). Établie depuis le 1er mai 2010, l'agence offre le soutien en matière de gestion et technologie de l'information entre autres pour les systèmes de la paie et de comptabilité de la province utilisés par le CCNB.

Inventaires

Les inventaires sont comptabilisés au plus bas du coût d'achat ou au coût de remplacement. Ceux-ci incluent des articles en stock destinés à la revente seulement, tels que des manuels scolaires, des articles de papeterie et d'autres fournitures. Les autres articles nécessaires aux activités administratives ou de la formation ne sont pas comptabilisés à titre d'inventaire.

Constatation des revenus

Le Collège applique la méthode de report pour comptabiliser les revenus qui incluent des octrois, des droits de scolarité et des services à contrat.

Les revenus non affectés, tels que l'octroi du gouvernement du Nouveau-Brunswick, sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice pendant lequel ils sont reçus ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus affectés à l'acquisition d'immobilisations sont différés et reconnus sur une base correspondante à la durée de vie utile de l'immobilisation.

Les revenus reçus pour des projets futurs sont différés et reconnus dans l'année où les dépenses relatives sont engagées.

Les droits de scolarité sont différés lorsqu'ils se rapportent aux cours qui auront lieu durant le prochain exercice.

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant des revenus et des dépenses constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les endroits importants où de telles estimations sont faites sont l'élaboration de la valeur des comptes recevables, la durée de vie utile pour l'amortissement des immobilisations, ainsi que les hypothèses supportant le montant des bénéfices accumulés, la détermination des montants des revenus différés, de l'obligation reliée aux congés de maladie et de l'obligation reliée à Travail sécuritaire NB. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Vacances accumulées

Le Collège a établi un compte à payer pour les vacances accumulées au 31 mars 2015 pour chaque employé. Le nombre de jours de vacances accumulés au dossier de chaque employé comptabilisé, selon les conventions collectives en vigueur, dans le système informatisé des ressources humaines (SIRH) du gouvernement du Nouveau-Brunswick sert à déterminer ce montant.

Obligation reliée aux congés de maladie

Les employés du Collège ont droit à des prestations de congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. Les prestations de congés de maladie, qui s'accumulent mais ne s'acquièrent pas, sont considérées comme une obligation. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public reliées aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés, le Collège a comptabilisé le passif.

Obligation reliée à Travail sécuritaire NB

Les employés et les étudiants du Collège ont droit aux prestations de remplacement du salaire en cas de maladie ou de blessure s'il est déterminé par Travail sécuritaire NB que cela est survenu à la suite de l'emploi. Les prestations payables à l'avenir liées à des réclamations approuvées par Travail sécuritaire NB sont considérées comme des obligations puisque le Collège est auto-assuré. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public reliées aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés, le Collège a comptabilisé le passif.

Actif affecté

Le Collège a une entente avec le gouvernement du Mali pour mettre en œuvre un programme d'éducation. Le montant enregistré comme actif affecté est composé de fonds transférés à un compte de banque au Mali. Ces fonds peuvent seulement être utilisés pour des dépenses reliées à cette entente.

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

3. Changement de méthode comptable

À compter du 1^{er} avril 2014, le Collège a changé la méthode comptable utilisé pour enregistrer le passif relié aux réclamations à Travail sécuritaire NB selon le chapitre SP 2120 des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Auparavant, un passif pour ces réclamations était enregistré dans les états financiers de la province et les paiements pour réclamations étaient comptabilisés aux charges par le Collège lorsqu'encourus. Il est de l'avis de la direction, supporté par la section 53(1) de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, que ceci soit une obligation du Collège et que sa comptabilisation résulterait en une présentation plus appropriée de la situation financière et des résultats du Collège. Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétroactivement et donc les données comparatives de 2013-2014 ont été retraitées. Les ajustements clés résultant de l'adoption de cette méthode comptable sont les suivantes :

État de la situation financière

31 mars 2014

Total du passif, tel que présenté auparavant	12 447 943 \$
Plus: Ajustement pour comptabilisation de l'obligation reliée à Travail sécuritaire NB	903 200
Total du passif, retraité	<u>13 351 143 \$</u>

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

Excédent des revenus sur les dépenses, tel que présenté auparavant	780 247 \$
Moins: Dépenses reliées à Travail sécuritaire NB	(87 500)
Excédent (Déficit) des revenus sur les dépenses, retraité	<u>692 747 \$</u>

État de l'évolution des actifs nets

Voir l'état de l'évolution des actifs nets à la page 4

4. Ajustements de l'exercice précédent

Durant l'exercice, le Collège a comptabilisé rétroactivement une obligation reliée à Travail sécuritaire NB au montant de 828 200 \$ (2014 – 903 200 \$) telle que détaillée aux notes 3 et 11.

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

5. Comptes débiteurs

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Étudiants/ Particuliers	222 423 \$	182 774 \$
Industries	401 277	1 002 042
Organisations	293 226	232 690
Gouvernement provincial	537 706	134 290
Gouvernement fédéral	5 702 222	2 976 640
Provision pour mauvaises créances	(120 609)	(94 681)
	<u>7 036 245 \$</u>	<u>4 433 755 \$</u>

6. Immobilisations

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Valeur nette au livre</u>	<u>Valeur nette au livre</u>
Véhicules motorisés et lourds	334 880 \$	185 697 \$	149 183 \$	153 765 \$
Équipements majeurs	5 473 450	2 210 340	3 263 110	2 847 758
Autres	565 678	565 678	-	838
	<u>6 374 008 \$</u>	<u>2 961 715 \$</u>	<u>3 412 293 \$</u>	<u>3 002 361 \$</u>

7. Revenus différés

Les revenus différés représentent la portion des revenus non gagnés qui sont répartis comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Formation à contrat	3 917 610 \$	1 890 590 \$
Droits de confirmation	500 832	399 522
Droits de scolarité	1 402 616	1 336 489
	<u>5 821 058 \$</u>	<u>3 626 601 \$</u>

8. Revenus différés afférents aux immobilisations

Les revenus différés afférents aux immobilisations représentent la partie non amortie des fonds reçus du gouvernement du N.-B. et d'autres sources pour l'achat d'immobilisations. Ces revenus différés sont amortis à titre de revenus au taux correspondant à la période d'amortissement proposée pour l'immobilisation acquise. Les changements aux revenus différés de l'exercice pour les immobilisations sont comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde d'ouverture	1 687 411 \$	1 213 231 \$
Contributions reçues	796 839	720 123
Amortissement revenus différés afférents aux immobilisations	(361 138)	(245 943)
Solde de fermeture	<u>2 123 112 \$</u>	<u>1 687 411 \$</u>

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

9. Variation nette-éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
		Retraité selon la note 3
Actif affecté	(746 487) \$	94 829 \$
Comptes débiteurs et autres actifs	(2 631 352)	274 402
Inventaires	(40 052)	26 508
Payés d'avance	192 269	(228 680)
Comptes créditeurs et frais courus	415 109	130 756
Salaires et bénéfices à payer	161 717	(198 852)
Revenus différés	2 194 457	310 260
Autres	73 606	51 927
Obligation reliée aux congés de maladie	44 300	28 800
Obligation reliée à Travail sécuritaire NB	(75 000)	87 500
	<u>(411 433) \$</u>	<u>577 450 \$</u>

10. Engagements découlant des contrats de location

Le Collège doit respecter les engagements suivants au 31 mars 2015. Voici les montants à payer au cours des prochaines années :

2016	712 486 \$
2017	438 654
2018	335 400
2019	335 400
2020	335 400
Après	3 354 000
	<u>5 511 340 \$</u>

11. Avantages futurs des employés

Pension

Certains employés à temps plein du Collège participent à la pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Jusqu'au 31 décembre 2013, le régime de retraite était défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisaient le Collège et ses employés. Selon la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* et le Règlement 2010-78, il ne s'agit pas d'une obligation du Collège, et le Collège n'est pas exigé de faire les cotisations d'employeur. Les cotisations de l'employeur sont faites par la province au nom du CCNB. Ce montant n'est pas présenté dans les états financiers du Collège. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, les cotisations faites par la province au nom du Collège se chiffrent à 4 441 549 \$ (2014 – 3 280 302 \$).

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

11. Avantages futurs des employés (suite)

Le régime de pension LPRSP a été converti en régime à risques partagés RRPSP - Régime à risques partagés dans les services publics. Le 1^{er} janvier 2014, la conversion du régime de retraite de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (la « LPRSP ») au Régime à risques partagés dans les services publics (le « RRPSP ») est entrée en vigueur.

Les employés qui ne sont pas des employés permanents à temps plein ou à terme fixe (p. ex. : employé à temps partiel, occasionnel, saisonnier, etc.) doivent adhérer au RRPSP (à condition qu'ils répondent à certains critères d'admissibilité). Ces employés commenceront à accumuler des prestations de retraite en vertu du RRPSP.

Indemnités de retraite – employés syndiqués

Certains employés à temps plein du Collège ont droit à une indemnité de retraite payable à la retraite, dont le montant est fondé sur le nombre d'années de service. Tel que décrit dans la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* et le Règlement 2010-78, il ne s'agit pas d'une obligation du Collège. Le montant de l'indemnité de retraite payé durant l'exercice par la province au nom du CCNB est de 637 846 \$ (2014 – 669 515 \$).

Les employés des groupes syndiqués (SCFP, SAN, Non-enseignants et Enseignants) continuent d'accumuler les crédits d'années de service pour allocation de retraite et sont admissibles à l'indemnité d'allocation de retraite.

Indemnités de retraite – cadres et employés non syndiqués

Le 1^{er} avril 2011, le programme d'allocation de retraite avait été interrompu pour les cadres et les employés non syndiqués embauchés le 1^{er} avril 2011 ou après. À compter du 1^{er} avril 2013, tous les cadres et les employés non syndiqués ayant des antécédents de service continu avant le 1^{er} avril 2011 ont dû se prévaloir d'un des choix suivants :

- a) toucher immédiatement leur allocation de retraite sous forme de paiement comptant, dont le calcul repose sur les années de service et le salaire au 31 mars 2013;
- b) différer le versement de leur allocation de retraite jusqu'au moment de la retraite, dont le calcul reposera sur le nombre d'années de service au 31 mars 2013 et sur le salaire au moment de la retraite.

Au cours de l'année financière 2014-2015, aucun montant d'indemnité tenant lieu d'allocation de retraite n'a été versé par la province au nom du CCNB (2014 – 2 055 726 \$).

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

11. Avantages futurs des employés (suite)

Indemnités de maladie

Le Collège fournit aux employés qui travaillent à temps plein, des bénéfices de congés de maladie. Ceux-ci s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois, pour totaliser un maximum de 240 jours. Un employé peut prendre des journées de maladie, avec solde, équivalant au total accumulé de ces journées de maladie. Les journées non utilisées peuvent être reportées et utilisées dans le futur.

Une estimation de cette obligation future a été effectuée par une firme d'actuaire, et devient ainsi la base utilisée pour inscrire l'obligation dans les états financiers du Collège. Ce régime de congé de maladie n'est pas financé.

Les hypothèses économiques et démographiques qui ont servi dans l'évaluation de l'actuaire sont :

- Taux d'escompte : 2,67 %
- Taux de croissance pour les salaires : 2014-2015 : 2 % par année
2016 et après : 3 % par année
- Nombre d'employés : 635
- Âge moyen : 46,3 ans
- Service moyen des employés : 10,2 ans
- La durée de vie estimée restante pour amortir la perte actuarielle est de 9,4 années.

Basés sur l'évaluation du passif par l'actuaire au 31 mars 2015, les résultats sont :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde d'ouverture, obligation des indemnités de maladie	2 213 100 \$	2 184 300 \$
Dépenses pour l'année reliées aux indemnités de maladie		
Coûts des prestations pour l'exercice	250 800	253 700
Amortissement des pertes actuaires	13 900	21 400
Dépense d'intérêt	87 600	78 500
	<u>352 300</u>	<u>353 600</u>
 Paiements de prestations- part de l'employeur	 <u>(308 000)</u>	 <u>(324 800)</u>
 Solde de fermeture, obligation des indemnités de maladie	 <u>2 257 400 \$</u>	 <u>2 213 100 \$</u>

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

11. Avantages futurs des employés (suite)

Travail sécuritaire NB

Les employés et les étudiants du Collège ont droit aux prestations de remplacement du salaire en cas de maladie ou de blessure s'il est déterminé par Travail sécuritaire NB que cela est survenu à la suite de l'emploi. Les prestations payables à l'avenir liées aux réclamations approuvées par Travail sécuritaire NB sont considérées comme des obligations. Les normes des comptables canadiennes pour le secteur public relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et des absences rémunérées exigent que le Collège reconnaisse cette responsabilité.

Une estimation de cette obligation future a été effectuée par une firme d'actuaire, et devient ainsi la base utilisée pour inscrire l'obligation dans les états financiers du Collège.

Les paiements de prestations sont passés en charge par le Collège et sont inclus dans les salaires et bénéfices dans l'état des résultats.

L'obligation reliée à Travail sécuritaire NB n'est pas financée. Les hypothèses économiques et démographiques qui ont servi dans l'évaluation de l'actuaire sont :

- Taux d'inflation : 1,90 % par année
- Taux d'inflation sur les dépenses médicales : 3,65% par année
- Taux d'escompte : 2,67 % par année
- Âge moyen à l'évènement : 36 ans
- Âge moyen des réclamants recevant une prestation de perte de salaire : 66,36 ans

Fondée sur une évaluation actuarielle du passif au 31 mars 2015, l'obligation de Travail sécuritaire NB courue et la charge liée à l'obligation de Travail sécuritaire NB courue sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde d'ouverture, obligation Travail sécuritaire NB	903 200 \$	815 700 \$
Dépenses pour l'année reliées à Travail sécuritaire NB		
Coûts des prestations pour l'exercice	137 700	142 300
Amortissement des pertes actuaires	(3 200)	-
Dépense d'intérêt	31 600	28 400
	<u>166 100</u>	<u>170 700</u>
Paiements de prestations	<u>(241 100)</u>	<u>(83 200)</u>
Solde de fermeture, obligation Travail sécuritaire NB	828 200 \$	903 200 \$

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

12. Transactions entre parties liées

En 2014-2015, le CCNB a reçu du gouvernement du Nouveau-Brunswick un octroi de 39 331 988 \$ (2014 – 38 741 124 \$) et un transfert du surplus accumulé relié aux années antérieures de 2 114 801 \$ (2014 – 0 \$), ainsi que des revenus en provenance de divers ministères de l'ordre de 5 141 833 \$ (2014 – 6 357 841 \$) pour un total de 46 588 622 \$ (2014 – 45 098 965 \$).

Le Collège a des liens avec la Fondation du CCNB qui accorde des bourses d'études à des étudiants inscrits dans les programmes du Collège. En 2014-2015, les étudiants inscrits au CCNB ont reçu un total de 208 200 \$ en bourse (2014 – 167 400 \$). Durant l'exercice, le Collège a payé un montant de 62 871 \$ (2014 – 11 447 \$) à la Fondation.

Le CCNB maintient des liens avec la Fédération étudiante du Collège communautaire (FECC) et ses associations. En vertu de l'article 48(2) de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, les cotisations étudiantes servent à assurer la prestation et la promotion des activités et des services sociaux, éducatifs et récréatifs aux étudiants. La cotisation étudiante est une cotisation obligatoire. Au cours de l'année, la méthode de collection et de distribution des cotisations étudiantes a été ajustée. Depuis le 1^{er} juillet 2014, le Collège recueille les cotisations directement des étudiants et détient les cotisations en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient redistribuées à la FECC et aux associations étudiantes. Durant l'exercice, la somme de 184 761 \$ (2014 – 262 970 \$) a été versée en cotisation à la FECC et aux cinq associations étudiantes. Le CCNB met des bureaux à la disposition de la FECC au siège social et une contribution financière de 13 000 \$ (2014 – 35 411 \$) a été versée pour les salaires de la direction générale de la FECC.

Veillez consulter les notes suivantes pour de plus amples informations sur d'autres transactions entre parties liées :

- note 2 : espèces et quasi-espèces
- note 2 : immobilisations
- note 2 : services contribués
- note 8 : revenus différés afférents aux immobilisations
- note 11 : avantages futurs des employés

13. Dépendance économique

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est économiquement dépendant de la province. Pour plus de détails, se référer à la note 12.

Les notes aux états financiers en font partie intégrante

14. Éventualités

Légal

Le Collège peut être impliqué dans diverses actions découlant des affaires ordinaires. Le résultat du règlement de ces actions ne peut être déterminé à ce moment. Ainsi, aucune disposition de ces actions n'est reflétée dans les états financiers. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où le règlement a lieu. La direction estime improbable qu'une perte importante découle de ces éventualités.

Travail sécuritaire NB

Le Collège est auto-assuré pour les réclamations de Travail sécuritaire NB pour les employés et étudiants. L'étendue des réclamations futures, et leurs résultats finaux, ne peuvent pas être prédits. En conséquence, les montants payés seront passés à la dépense dans la période où ils sont payés. Une fois les réclamations réglées par Travail sécuritaire NB, elles seront prises en considération dans le calcul de l'obligation préparé par l'actuaire tel qu'indiqué à la note 11.

Négociations collectives

Le Collège est parti à un certain nombre de conventions collectives qui ont expiré avant le 31 mars 2015. Au moment de l'émission de ces états financiers, aucuns règlements n'ont été conclus. La valeur des règlements potentiels ne peut être prédite à ce moment. En conséquence, les montants payés seront passés à la dépense dans la période où l'entente est complète et les coûts sont connus.

15. Instruments financiers

Les instruments financiers du Collège sont composés de l'encaisse, comptes débiteurs, comptes créditeurs et frais courus, les salaires et bénéfices à payer. Ils ont été classés comme détenus à des fins de transaction. À moins d'avis contraires, la direction est d'avis que le Collège n'est pas assujéti à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou aux taux de change provenant de ces instruments financiers.

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit survient en raison de l'incertitude de prédire les difficultés financières que les étudiants et organisations peuvent rencontrer qui leur rendrait incapable de satisfaire leurs engagements vers le Collège. Le Collège atténue ce risque en ayant une combinaison diversifiée d'étudiants et d'organisations, limitant ainsi l'exposition au risque d'un seul étudiant ou organisation. Inclus dans les comptes débiteurs sont 5 702 222 \$ à recevoir du gouvernement fédéral, et 537 706 \$ à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces comptes débiteurs sont considérés comme ayant un faible risque de crédit. La direction est d'avis qu'il n'y a pas de risque de crédit important au 31 mars 2015.

L'exposition maximale à ce risque correspond au solde des comptes débiteurs au 31 mars 2015, qui s'élève à 7 036 245 \$. Veuillez vous référer à la note 5 pour la ventilation des comptes débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir éteindre ou respecter une obligation dans les délais ou à un coût raisonnable. Le Collège reçoit suffisamment de fonds de la Province et de ses activités d'opérations afin de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt, la variation des taux d'intérêt en vigueur ayant une incidence sur les flux de trésorerie associés à son actif affecté. Le Collège n'a conclu aucun contrat sur instrument financier pour couvrir ce risque. La direction a évalué ce risque comme étant non important aux états financiers.

Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en devise étrangère. Les variations de taux de change auront une incidence minimale sur la valeur comptable des instruments financiers libellés en devise étrangère. La direction est d'avis que le Collège n'est pas assujéti à des risques importants liés au taux de change puisque seulement 8 % des actifs du Collège sont en devises étrangères. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note 2, section *Actif affecté*. Le Collège n'a conclu aucun contrat dans le but de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses activités ou sur les présents états financiers.

16. Recouvrement du compte d'organisme de service spécial

Avant sa transition vers une société de la couronne, la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* a transféré les opérations, les actifs et les passifs des campus à un organisme de service spécial. Durant l'année, le Collège a reçu un transfert non-récurant de 2 114 801 \$ représentant les surplus accumulés des campus (antérieur à 2010) moins les montants précédemment transférés au Collège dans le cadre de sa transition.

Gouvernance et gestion



Conseil des gouverneurs

Devant, de gauche à droite :

Norbert Roy (secrétaire général), Liane Roy (PDG), Diane Arseneault-Tessier (adjoite administrative à la PDG), Armand Caron (président) et Jeanne Comeau (vice-présidente).

Derrière, de gauche à droite :

Florence Flower, Yvan Roy, Jeannot Martin, Jean-René Noël, Rémi Goupil, Denis Desrosiers, Aldéo D. Nadeau, Marie Boutot, Tammy-Lee Theriault, Jean Jacques Roy, Louis Benoit, Martine Caron.

Absente de la photo :

Mélanie Cyr-Tompkins

Conseil de la régie interne



Liane Roy
présidente-directrice générale



Norbert Roy
secrétaire général
Secrétariat général



Brigitte Arsenault
vice-présidente
Formation et Réussite
étudiante



Michelle Levesque
vice-présidente
Finances, Ressources
humaines et Administration

Secrétariat général

Norbert Roy, secrétaire général
Marcelle Dugas, directrice – Gestion stratégique
Johanne Lise Landry, directrice – Communications

Formation et Réussite étudiante

Brigitte Arsenault, vice-présidente
Line Symons, directrice – Formation
Chantal Berthelotte, directrice – Réussite étudiante
Jacques Héroux, conseiller sectoriel principal
Paolo Fongemie, directeur – Campus de Bathurst
Suzanne Beaudoin, directrice – Campus de Campbellton
Pauline Duguay, directrice – Campus de Dieppe
Lise C. Ouellette, directrice – Campus d'Edmundston
Alain Boisvert, directeur – Campus de la Péninsule acadienne

Finances, Ressources humaines et Administration

Michelle Levesque, vice-présidente
Gérald Losier, directeur – Finances
Gina St-Pierre, directrice – Ressources humaines
Tony Roy, directeur – Technologies de l'information et des communications
Réjean Savoie, gestionnaire – Infrastructures

CCNB - INC

Michel Doucet, directeur général – Formation continue
Sonia Michaud, directrice générale – International
Sylvain Poirier, directeur général – Entrepreneurship et Innovation

Équipes de gestion des campus

Campus de Bathurst

Paolo Fongemie, directeur

Donald Mallet, chef de services par intérim

Alain Gauvin, chef de développement

Paul Thériault, chef de département – Métaux, Génie et Construction

Michel Caron, chef de département – Bâtiment, Génie et Industriel

Bernard Daigle, chef de département – Électronique, Environnement et Informatique

Dolorès Bryar, chef de département – Études générales, *Academic Studies*, Affaires, Secrétariat et Santé

Léon-Guy LeBlanc, chef de département – Mécanique motorisée et Construction

Campus de Campbellton

Suzanne Beaudoin, directrice

Joanne Doucett, chef de services

Yvan LeBlond, chef de développement

Jean-Guy Pelletier, chef de développement – Bois et matériaux ouvrés

Marguerite Thibeault, chef de département – Sciences de la santé

Steve Godin, chef de département – Secrétariat et Études générales

Carole Gallant, chef de département – Services communautaires et formation à distance

Campus de Dieppe

Pauline Duguay, directrice

Charles Chouinard, chef de services

Pierrette Melanson, chef de développement

Yvan Roy, chef de département – Arts et Secrétariat

Robert Durepos, chef de département – Études secondaires et Métiers

Léon Landry, chef de département – Justice et Informatique

Julie Cyr, chef de département – Sciences et Santé

Marie-France Bérubé, chef de département – Affaires

Campus d'Edmundston

Lise Ouellette, directrice

Daniel Plourde, chef de services

Chantal Lessard, chef de développement

Michel Therrien, chef de département – Justice, Affaires et Restauration

François Boutot, chef de département – Métiers, Technologies et Industriel

Josée Rioux-Walker, chef de département au site de Grand-Sault – Formation secondaire, Soudage et Formation continue

Nancy Landry-Morin, chef de département – Formation secondaire, Sciences et Santé

Campus de la Péninsule acadienne

Alain Boisvert, directeur

Frédéric Léger, chef de services

Michel Chiasson, chef de développement

Carole J. Doucet, chef de département – Affaires, Arts et culture et Études générales

Luc LeBlanc, chef de département – Pêches, Métiers et Santé

CCNB – Siège social

C.P. 700
725, rue du Collège
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 3Z6
Téléphone : 1-855-676-2262 (sans frais)
Téléphone : 506-547-2063
Télécopieur : 506-547-2741

CCNB à Bathurst

C.P. 266
725, rue du Collège
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 3Z2
Téléphone : 506-547-2145 ou
1-800-552-5483
Télécopieur : 506-547-7674

CCNB à Campbellton

C.P. 309
47, avenue Village
Campbellton
(Nouveau-Brunswick) E3N 3G7
Téléphone : 506-789-2377 ou
1-888-648-4111
Télécopieur : 506-789-2433

CCNB à Dieppe

505, rue du Collège
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 6X2
Téléphone : 506-856-2200 ou
1-800-561-7162
Télécopieur : 506-856-2847

CCNB à Edmundston

C.P. 70
35, rue du 15-Août
Edmundston
(Nouveau-Brunswick) E3V 3K7
Téléphone : 506-735-2500 ou
1-888-695-2262
Télécopieur : 506-735-2717

CCNB dans la Péninsule acadienne

232 A, avenue de l'Église
Shippagan (Nouveau-Brunswick) E8S 1J2
Téléphone : 506-336-3073 ou
1-866-299-9900
Télécopieur : 506-336-3075



ccnb.ca
1-800-376-5353